

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 16 septembre « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, lundi 23 septembre 2019 à 18 h 30 heures à la mairie de Thoard ».

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 août 2019
- Demande de subvention au titre du FODAC pour l'éclairage public au Serre
- Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune
- Marché « Mise en place d'une filtration de l'eau issue du captage des Ataux-Pissaye »
- Validation de l'Avant-Projet « Réfection des réseaux des Bourres »
- SMAB : Approbation de l'adhésion du SMDBA et de la commune de SELONNET, du projet de statuts du SMAB et du périmètre de l'EPAGE Asse/Bléone
- SMAB : Approbation de la phase 2 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2019-2021
- Point sur les travaux
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire  
Etaient présents : Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, Jean-Louis PIN, adjoints, Nathalie BAILLE, Maryvonne POMMIER, Anaïs DELAYE, Elisabeth JOVET, Isabelle PEIGNEUX, Guy RAIMON, Cathy RAMBAUD, Patrick JULIEN conseillers municipaux.

Excusés : Annie BAUSSAN, Elisabeth DALMAS, Michel DENEUVE

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.  
Mme Anaïs DELAYE est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 26 août 2019**

Le compte rendu de la réunion du 26 août 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DCM23092019-1-Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public « Le Serre » dans le cadre du FODAC**

M. le maire rappelle le projet de rénovation de l'éclairage public sur la commune. Etant donné l'investissement financier que cela représente, il est envisagé de rénover dans un premier temps le parc éclairage public au quartier du Serre. Le montant des travaux est estimé à 13 700 Euros HT, soit 16 440 Euros TTC.

Le maire indique qu'il est possible d'obtenir une subvention de 40% pour ces travaux, auprès du Département dans le cadre du FODAC.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, adopte le plan de financement et sollicite la subvention auprès du Département, dans le cadre du FODAC.

#### **DCM23092019-2-Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune**

M. FABRE rappelle que certains enfants de la commune pratiquent un sport ou une activité hors de la commune et propose que la commune verse une participation aux familles, plafonnée à 50 Euros, dans la limite de l'enveloppe qui aura été prévue. Il indique que même s'il y a une centaine d'enfants sur la commune, tous ne pratiquent pas d'activité hors commune.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- décide d'allouer une enveloppe de 1 500 Euros pour participation aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune
- de verser, aux familles qui en feront la demande, une aide financière, calculée en fonction du nombre de demande mais qui, en tout état de cause, ne pourra excéder 50 Euros par enfant
- dit que les demandes, accompagnées d'un justificatif (licence, attestation d'inscription), devront impérativement parvenir en mairie avant le 30 octobre 2019.

#### **DCM23092019-3- Marché « Mise en place d'une filtration de l'eau issue du captage des Ataux-Pissaye »**

Suite à la consultation, la commission MAPA a procédé à l'ouverture des plis le 13 septembre dernier. 3 offres ont été déposées par les entreprises :

- APEI MAGAUD (DIGNE)
- SOPEI (LES MEES)
- MT2E (SILLANS LA CASCADE)

IT04 procède actuellement à l'analyse des offres qui sera soumise à la commission MAPA dans les prochains jours.

#### **DCM23092019-4-Validation de l'avant-projet « Réfection des réseaux des Bourres »**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des réseaux des Bourres, M. COLLAVINI présente l'avant-projet réalisé par l'entreprise SAUNIER, après ajustement de la première version.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avant-projet relatif à la réfection des réseaux des Bourres pour un montant de 720 000.00 Euros HT, soit 864 000.00 Euros TTC,
- autorise M. le Maire à demander des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

**DCM23092019-5-Approbation de l'adhésion du SMDBA et de la commune du SELONNET, du projet de statuts du SMAB et du périmètre de l'EPAGE Asse/Bléone**

Vu les articles L 5211-18 et L 5721-1 à 5722-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 5721-1 à 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone et notamment l'article 1 du chapitre IV (adhésion et retrait d'un membre).

Vu le projet de rapprochement du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) et du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) qui aboutira à l'évolution du SMAB vers le « Syndicat Mixte Asse Bléone » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vu le projet de périmètre d'intervention « Syndicat Mixte Asse Bléone » qui s'étend à l'ensemble des bassins versants suivants :

- L'Asse,
- La Blanche,
- La Bléone,
- Le Rancure,
- Les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

Vu l'avis favorable du Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée, le Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée a notifié par courrier, en date du 17 juillet 2019, au SMAB et au SMDBA son avis favorable à la reconnaissance en EPAGE du « Syndicat Mixte Asse Bléone ».

Vu la délibération n° 2019.27/5.2 du Comité Syndical du SMDBA en date du 21 février 2019 demandant notamment son adhésion au SMAB à compter du 1er janvier 2020.

Vu la délibération de la délibération n° DE\_2019\_045 du Conseil Municipal de la Commune de SELONNET en date du 1er août 2019 demandant son adhésion au SMAB à compter du 1er janvier 2020.

Les projets de statuts du « Syndicat Mixte Asse Bléone » ont été approuvés par le Comité Syndical du SMAB en date du 29 août 2019.

L'article 7 de ces statuts prévoit qu'au sein du Comité Syndical du « Syndicat Mixte Asse Bléone », chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant (pas de changement à prévoir par rapport au fonctionnement actuel du SMAB).

Il s'agit aujourd'hui :

- d'approuver la demande d'adhésion du SMDBA au SMAB
- d'approuver la demande d'adhésion de la Commune de SELONNET au SMAB
- d'approuver le projet de statuts du « Syndicat Mixte Asse Bléone » ;
- d'approuver le périmètre de l'EPAGE Asse/Bléone ;

Etant entendu que les décisions prises entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- Approuve la demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) au SMAB,
- Approuve la demande d'adhésion de la Commune de SELONNET au SMAB,

- Approuve le projet de statuts du « Syndicat Mixte Asse Bléone » joint à la présente délibération.
- Approuve le projet de périmètre du « Syndicat Mixte Asse Bléone » sur lequel porte la reconnaissance en EPAGE, c'est-à-dire les bassins versant suivants :
  - L'Asse,
  - La Blanche,
  - La Bléone,
  - Le Rancure,
  - Les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.
- Autorise M. le Maire à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

**DCM23092019-6-Approbation de la phase 2 du contrat de rivière « Bléone et affluents » 2019-2021**

M. le Maire rappelle que lors de son assemblée du 22 juillet dernier à MALIJAI, le Comité de Rivière « Bléone et affluents » a approuvé la phase 2 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents ». Cette seconde phase du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » porte sur la période 2019-2021 et comporte 84 actions, portées par 25 maîtres d'œuvre, pour un montant total de 17 millions d'euros, réparti de la façon suivante :

Volet	Thème	Nombre d'actions	Total (€)
Volet A	Qualité des Eaux	9	2 458 447
Volet B1	Milieus naturels	13	7 022 246
Volet B2	Risques naturels	24	2 986 100
Volet B3	Ressource en eau	18	3 897 504
Volet C1	Sensibilisation/Communication	14	231 717
Volet C2	Gouvernance	6	589 746
<b>TOTAL</b>		<b>84</b>	<b>17 185 760</b>

Pour mémoire, le Contrat de Rivière est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB). C'est lui qui en assure la coordination et l'animation. Il est également maître d'ouvrage de plusieurs actions du programme.

La commune de THOARD a reprogrammé les actions suivantes, après ajustement, dans la seconde phase :

N° de l'action	Intitulé de l'action	Echéancier	Coût estimatif en € (HT)
B3_11	Travaux de réfection d'adduction en eau potable aux Bourres à THOARD	2019	445 000.00
B3_10	Travaux de réfection des réseaux d'adduction d'eau potable au Serre à THOARD	2021	500 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>945 000.00</b>

Entendu l'exposé du Maire, après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de phase 2 du Contrat de Rivière et notamment l'engagement des deux opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune de THOARD pour un montant global de 945 000.00 Euros HT ;
- S'engage à réaliser les opérations du Contrat de Rivière dont il assure la maîtrise d'ouvrage, et ce, en respectant les programmations et les objectifs inscrits à la fiche action ;
- S'engage à informer la structure porteuse (SMAB) des grandes étapes de l'avancement de ces opérations, à savoir : dépôt des dossiers de demande d'aides, engagement effectif de l'opération, principales étapes franchies, clôture de l'opération ;
- Autorise M. le Maire à signer le dossier contractuel de la phase 2 du Contrat de Rivière.

#### **DCM23092019-7-Point sur les travaux**

- PPI des Ataux : les travaux seront terminés semaine 40
- Accessibilité Toilettes publiques : en attente du retour chiffré de l'architecte
- Buse Radier : travaux terminés en ce qui nous concerne. Réception le 24 septembre 2019. Reste les pierres à fixer, à l'avant, par le Département sur la partie lui appartenant.
- Le SMAB est en train de procéder à des travaux de nettoyage de rivière aux Bourres et Vaunavès
- Aire de camping-car : chantier terminé, 2 emplacements limités à 24 heures. Réception prochainement. C. RAMBAUD demande à ce que cette aire soit signalée sur le site internet de la commune et éventuellement sur les sites spécialisés.

#### **DCM23092019-7-A- Validation de l'avant-projet « Restauration du chœur et de la sacristie de l'Eglise Notre Dame de Bethléem**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du chœur et de la sacristie de l'Eglise Notre Dame de Bethléem, M. le Maire présente l'avant-projet réalisé par l'entreprise ARCHITECTURE & HERITAGE.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avant-projet relatif à la restauration du chœur et de la sacristie de l'Eglise Notre Dame de Bethléem pour un montant de 182 720.15 Euros HT, soit 219 264.18 Euros TTC,- autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département.

#### **DCM23092019-8-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**

Le maire informe qu'il a procédé à la commande :

- de l'établissement de la déclaration préalable et autorisation de travaux pour la mise en accessibilité des toilettes publiques auprès de M. Frédéric PERASSO pour un montant de de 1 326.00 Euros HT, soit 1 591.20 Euros TTC ;
- de l'inspection télévisée et de l'hydro curage du réseau Eaux Usées et Eaux Pluviales des Bourres auprès de l'entreprise MP3D pour un montant de 1 800.00 Euros HT, soit 2 160.00 Euros TTC.

### **DCM23092019-9-Questions diverses**

#### **DCM23092019-9-A-Foyer rural**

M. FABRE informe que les derniers travaux réalisés au foyer ont fait l'objet d'un examen par la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP-IGH. Cette dernière a émis quelques observations notamment sur le dispositif d'alerte des malentendants (flashes lumineux) à mettre en place et le niveau de protection coupe-feu d'une paroi du musée du cuivre qui reste à faire vérifier par un organisme spécialisé.

#### **DCM23092019-9-B-Demande d'emplacement pour un food-truck**

M. le Maire fait part d'une demande de M. Aubin CHASPOUL pour un emplacement pour un food-truck le mercredi soir. Le conseil municipal donne un accord de principe en précisant que pour bénéficier d'un branchement électrique, M. CHASPOUL devra stationner son food-truck sur la place du village, charge à lui de s'équiper d'une rallonge et d'un raccord lui permettant de se brancher. Un droit de place équivalent à 2 euros par mercredi lui sera demandé.

#### **DCM23092019-9-C-Local SIREs**

M. le Maire informe le conseil que le local SIREs a été estimé à 68 500.00 Euros et Provence Alpes Agglo aimerait savoir si la commune est intéressée ou non. Le maire informe qu'il va prendre contact avec P2A pour savoir si le prix inclut le matériel SIREs et savoir si le prix de vente annoncé est définitif. Il va également reprendre contact avec les personnes à la recherche d'un local sur la commune.

#### **DCM23092019-9-D-Soutien au projet « Le Sentier d'Abraham » porté par l'AFRAT**

M. le Maire informe qu'il a été contacté par la Région afin de savoir si la commune souhaitait soutenir l'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT), association iséroise œuvrant notamment pour le développement touristique, la formation et l'accompagnement des populations locales. La Région PACA, qui a été sollicitée par l'AFRAT pour une aide dans son projet en Palestine « Le sentier d'Abraham », veut bien soutenir le projet à condition que ce dernier soit également soutenu par une collectivité de la région PACA. Le conseil donne son accord de principe.

### **DCM23092019-9-E- Centre de secours**

M. le Maire informe que lors d'une réunion au centre de secours de THOARD, en présence de tous les élus concernés, le 10 septembre dernier, il a été annoncé que le centre ne répondait plus aux besoins et aux normes en vigueur, qu'il n'était plus adapté et que, par conséquent, il fallait, à l'horizon 2025-2027, envisager d'en construire un nouveau. Une première estimation a été réalisée et s'élève à 1 125 000 Euros, subventionnable dans le cadre de la DETR, à hauteur de 450 000 Euros – sommes à répartir entre les communes concernées par le centre de secours. M. le Maire précise que le projet n'en est qu'au stade de la réflexion mais qu'il faut tout de même s'interroger sur la localisation du nouveau centre, si c'est à THOARD, sur quel terrain, avec quel financement ?

M. COLLAVINI demande s'il est possible de récupérer l'audit qui a amené le SDIS à ses conclusions. M. le Maire répond qu'il va le demander.

### **DCM23092019-9-F- Réunion publique du 25 septembre 2019**

M. COLLAVINI rappelle la réunion publique à venir et invite chaque conseiller à inciter les administrés à y participer. Il précise qu'il s'agit d'une réunion d'information générale sur :

- le transfert de la compétence Eau à Provence Alpes Agglo,
- l'obligation légale de débroussaillage,
- le projet d'ouverture de la zone AU aux Bourres,
- le projet de réfection des réseaux aux Bourres,
- le projet photovoltaïque,

et que s'agissant de l'obligation de débroussaillage et la réfection des réseaux des Bourres feront l'objet de réunion plus spécifiques avec les administrés concernés.

### **DCM23092019-9-G- Tri sélectif des Bourres**

Mme PEIGNEUX fait remarquer que les consignes de tri ne sont pas respectées aux Bourres, qu'il y a des dépôts hors des containers et que l'endroit est toujours sale. Par ailleurs, il semblerait que certains n'aient pas compris que la colonne de récupération d'huile est uniquement destinée aux huiles de vidange (des bidons d'huile de friture ont été déposés devant). Après appel au SYDEVOM, il s'avère qu'il n'y a pas grand-chose à faire si ce n'est de rappeler les consignes de tri dans le journal local par exemple. Mme PEIGNEUX prépare un article en ce sens.

### **DCM23092019-9-H-Bassin de rétention chemin de la Done aux Bourres**

Mme PEIGNEUX signale que le petit bassin de rétention en bas du chemin de la Done aux Bourres est plein d'eau stagnante. M. COLLAVINI dit que les agents iront le vider dès que possible.

### **DCM23092019-9-I-Bus assurant la liaison THOARD-DIGNE**

M. FABRE s'interroge sur la possibilité, pour le nouveau bus scolaire mis en place pour la liaison THOARD-DIGNE, de prendre en charge des particuliers. M. le Maire répond que non, qu'après contact avec la communauté d'agglomérations, le marché n'a été conclu que

pour les scolaires et que pour pouvoir prendre en charge des particuliers, il faudrait procéder à un avenant au marché actuel, voire même conclure un autre marché.

### **DCM23092019-10-J-Cinéma de Pays**

M. FABRE informe que les nouvelles séances de cinéma de pays auront lieu les 20 octobre 2019, 29 décembre 2019 et 23 février 2020.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 28 octobre 2019 à 18 heures 30, sauf impératif administratif dans le cadre des chantiers en cours.

La séance est close à 20 heures 25.